



Compatibilité climatique Nestlé Fonds de Pensions

Caractérisation

Le Fonds de Pensions Nestlé a un volume d'investissement total d'environ CHF 8 milliards et se classe environ au 34e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis mi-2019, le Fonds de pensions Nestlé s'engage à ajouter, dans la mesure du possible mais d'une façon formelle, la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») aux paramètres de rendement, de risque et de coût dans l'élaboration de sa stratégie d'investissement et dans la gestion des ses avoirs.

À la demande de l'Alliance climatique, le Fonds informait (mars 2020) qu'il publiera prochainement des dispositions détaillées sur la gestion durable des actifs. En 2019, il avait commencé à fournir à ses gestionnaires d'actifs et de fonds des lignes directrices fondées sur les principes ESG pour l'exercice des droits de vote, pour le dialogue des actionnaires et, dans le cas de la gestion active de portefeuille, pour l'intégration systématique des principes ESG dans leur sélection de titres. Son consultant en investissements veille périodiquement au respect de ces lignes directrices. Un autre consultant indépendant avait préparé un rapport sur l'intensité avec laquelle les gestionnaires d'actifs s'étaient efforcés d'appliquer les critères ESG.

Dans le rapport annuel 2020, le Fonds de Pensions Nestlé fournit des informations sur la concrétisation de la politique de durabilité. En particulier, les entreprises d'armement controversées sont désormais exclues (bombes à fragmentation, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques, etc.), ainsi que les entreprises d'extraction de charbon et les centrales électriques au charbon (voir ci-dessous).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

En excluant les entreprises du secteur du charbon (voir ci-dessous), le Fonds de pension Nestlé tient compte des risques climatiques. De plus, l'information susmentionnée de mars 2020 à l'Alliance climatique contient une déclaration dans laquelle le Fonds de pension Nestlé confirme qu'il prend les risques climatiques au sérieux. Il a l'intention de préparer un rapport sur l'impact financier du changement climatique sur ses investissements.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Selon le rapport annuel 2020, déjà 80 % des entreprises de l'industrie minière et des centrales électriques au charbon ont été retirées des portefeuilles de titres conformément aux instructions données aux gestionnaires d'actif – bien que le seuil d'exclusion n'est pas documenté.

Adhésion à des associations de développement durable

Aucune affiliation n'est connue à une association de développement durable.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

Avec la déclaration précitée à la Alliance climatique de mars 2020, le Fonds de pension Nestlé informe qu'en 2019, il a commencé à établir des lignes directrices pour les gestionnaires d'actifs et de fonds, à établir de l'Engagement et à exercer les droits de vote conformément aux principes ESG. La prochaine étape consistera à exiger des

gestionnaires d'actifs qu'ils rapportent sur quelles entreprises et avec quelles exigences le dialogue actionnarial et les droits de vote ont été exercés.

Selon le rapport annuel 2020, une liste des entreprises de l'ensemble du portefeuille d'investissement détenu par les gestionnaires d'actifs externes et qui sont soumises aux risques ESG sera disponible. Cette liste sera ensuite utilisée pour exiger des gestionnaires concernés la transparence sur l'exercice des droits de vote et l'engagement des actionnaires sur ces risques ESG.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cependant, il n'est pas encore publié quels prestataires de services d'Engagement et de droits de vote sont actifs pour le Fonds de pension Nestlé, avec quelles exigences et dans quelle mesure ; par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer si et dans quelle mesure il fait usage de ses droits d'actionnaire de façon positive pour le climat.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

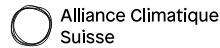
Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Le Fonds Nestlé pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Conclusion:

En excluant les entreprises d'extraction de charbon et d'électricité à base de charbon, le Fonds de pension Nestlé a fait un premier pas vers la décarbonisation potentielle des investissements.



Tendance 2018-2021:

Evaluation : mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec ses nouveaux principes de durabilité et sa reconnaissance des risques climatiques par sa première étape de décarbonisation, le Fonds de Pension Nestlé a, en principe, le potentiel pour s'orienter vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Cependant, une véritable stratégie climatique avec une trajectoire de décarbonisation planifiée pour tous les investissements mobiliers se fait toujours attendre – entendue comme l'intégration holistique de notations ESG dans le processus de sélection des titres.
- Le Fonds devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration des critères ESG, clairement définie et efficace en termes de contenu, dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Enfin, il manque encore des mesures pour un engagement direct exhaustif en matière d'ESG et de climat auprès des entreprises investies et pour un exercice du droit de vote positif pour le climat.